

Journal of Religious Culture

Journal für Religionskultur

Ed. by / Hrsg. von Edmund Weber

in Association with / in Zusammenarbeit mit Matthias Benad

Institute for Irenics / Institut für Wissenschaftliche Irenik

Johann Wolfgang Goethe-Universität Frankfurt am Main

ISSN 1434-5935- © E. Weber

Nr. 39b (2000)

Religion et morale chez le peuple cathare dans le Languedoc:
le curé hérétique Petrus Clerici de Montailou (mort 1321)¹

par

Matthias Benad

Un lieu de refuge contre l'Eglise féodale.

Les cathares, dont le nom vient du grec „katharoi“ (les purs), étaient aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècle un mouvement religieux si influent en occident que leur a survécu le mot allemand „Ketzer“ qui signifie „hérétique“. Leur pensée, qui tient de la tradition gnostique et manichéiste, avait probablement été transmise à l'ouest à partir du X^{ème} siècle par les Bogomiles bulgares. L'Eglise catholique s'était délivrée depuis la réforme grégorienne de sa soumission à la noblesse profane et s'était élevée au rang de puissance féodale autonome : elle disposait indépendamment de propriétés foncières et prétendait à la domination de l'occident. A l'inverse, les „parfaits“ cathares (du latin: perfecti) refusaient pour leur église la possession de propriétés foncières et aspiraient à une vie de pauvreté et d'ascèse irréprochable.

Parmi les adeptes existaient des courants d'origines sociales très diverses qui étaient entrés en conflit pour différentes raisons avec l'église féodale de Rome. Par exemple, dans le sud de la France, les cathares étaient soutenus par une grande partie de la noblesse qui était économi-

¹ L'article donne un court résumé de la recherche du même auteur *Domus und Religion in Montailou. Katholische Kirche und Katharismus im Überlebenskampf der Familie des Pfarrers Petrus Clerici am Anfang des 14. Jahrhunderts*, Tübingen, J.C.B.Mohr (Paul Siebeck) 1990, 400p. avec diverses esquisses et illustrations (Spätmittelalter und Reformation; N.R.,1) ISSN 0937-5740, ISBN 3-16-145562-2.

Voir aussi l'article du même auteur pour le *Colloque international Montailou village occitan, 25-27. Aout à Montailou*, sur le thème „Mit welcher quellenkritischen Methode kann sich die Religionsgeschichte angemessen dem Inquisitionsregister Jacques Fourniers nähern?“, également dans le *Journal of Religious Culture*.

quement fortement désavantagée par le droit de succession alors en vigueur, au profit des institutions ecclésiastiques catholiques.²

Croisade et Inquisition.

Au début du XIII^{ème} siècle, la situation de l'église catholique dans le Languedoc était si précaire qu' Innocent III (mort en 1216) ordonna d'anéantir l'ennemi cathare par les armes lors de la croisade des Albigeois (1209-1229). La célèbre prise de la forteresse cathare de Montségur – dans la littérature toujours mystifiée – en 1244, marquait la fin de la lutte armée. Mais, puisque l'ennemi religieux ne pouvait être vaincu si facilement, les papes adoptèrent de plus en plus le moyen de l'inquisition, spécialement confiée aux dominicains. Tandis que, jusqu'à 1290 environ dans le Languedoc, parallèlement à la soumission à la couronne française, la concurrence hérétique pouvait être réprimée jusqu'à la clandestinité et même supprimée dans beaucoup de régions, les cathares purent se maintenir jusqu'en 1310 sur les Hautes Terres de Foix.

La mission cathare de Petrus Auterii (1300-1310).

A partir de 1300, leur église reprit vie et fut même reconstruite grâce à l'ascète cathare Petrus Auterii, un ancien notaire d' Ax-les-Thermes, et au soutien d'un prêtre catholique du village pyrénéen de Montaillou en Alion (département de l'Ariège, sud de la France), Petrus Clerici, un adepte des cathares. Le fait que ces Hautes Terres avaient été pendant 35 ans sous la domination du dernier comte féodal assez indépendant du sud de la France, le comte Roger Bernard III de Foix, jouait en leur faveur. Celui-ci s'était en effet montré bienveillant envers les „perfecti“ et reçut lui-même, sur son lit de mort, le sacrement cathare.

Un livre couronné de succès: „Montaillou, village occitan“ de Le Roy Ladurie.

Cette dernière phase de l'histoire cathare fut connue du grand public à travers le livre de l'historien français Emmanuel Le Roy Ladurie *Montaillou, village occitan*.³ Le Roy Ladurie a le mérite d'avoir mis en valeur le rôle des foyers (domus) de Montaillou pour le développement du catharisme dans les Hautes Terres de Foix. Mais dans le même temps, il a appliqué à Montaillou le schéma ethnographique d'une formation de partis familiaux et l'a mis à mauvais escient en rapport avec les confessions religieuses du village. Le Roy Ladurie dit en substance que pour Montaillou, en 1300, la sentence „cuius domus, eius religio“ était valable – en variante du dicton connu „cuius regio, eius religio“, qui décrivait la situation politico-religieuse en Allemagne après 1555 – ou: Dis moi, à quelle domus tu appartiens, et je te dis, de quelle religion tu es. Cette mise en parallèle de domus et religion n'est pas prouvée de sources historiques. Les procès-verbaux de l'inquisition qui proviennent de la période comprise entre 1318 et 1325 de l'évêque Jacques Fournier de Pamiers⁴ montre une pluralité religieuse qui s'oppose à une telle globalisation.

Une source extraordinaire: le registre d'inquisition de Jacques Fournier.

² Voir Edmund Weber, Vergleich der Grundstrukturen der Brüder und Schwestern vom freien Geist und der Kirche der Katharer, in: ders. (Hg.), *Christentum zwischen Volkskirche und Ketzerei*, Frankfurt/Main 1985 (Studia Irenica 28), 29-34.

³ Paris, 1975; Edition livre de poche en anglais chez Pinguin Books: *Montaillou, Cathars and Catholics in a French village 1294-1324*, Harmondsworth, Middlesex, England, 1980; mauvaise traduction en allemand *Montaillou - Ein Dorf vor dem Inquisitor*, Berlin 1980.

⁴ Jean Duvernoy (Ed.), *Registre d'Inquisition de Jacques Fournier*, 3 tomes, Toulouse 1965, environ 1500 pages, correction 1972, traduction française Paris 1978.

Les procès-verbaux peuvent faire changer notre regard sur le Moyen-Age. Nous rencontrons une époque, que nous connaissons surtout à travers des documents et des sources provenant d'un petit nombre de gens cultivés – qui avaient leur propre approche –, de façon renouvelée grâce aux témoignages, précisément transcrits de gens simples dont la plupart ne savait ni lire ni écrire. La comparaison avec des procès-verbaux qui ont été fait devant d'autres inquisiteurs, démontrent le caractère extraordinaire de cette source. Là où les dominicains à Lerrida ou Carcassonne ont recueilli quelques maigres informations, les notaires de l'évêque devaient chez les mêmes témoins écrire de très longs procès-verbaux. Fournier menait lui-même la plupart des interrogatoires. Il ne faisait pas torturer les accusés, prenait leur pensées théologiques au sérieux même si elles étaient contradictoires en elles-même et inacceptables pour lui. Il s'intéressait profondément à leur opinion et leur enseignait la foi catholique officielle avec la patience d'un aumônier. Au contraire de l'inquisition à Carcassonne, dont les agents étaient facilement manipulables, l'évêque et le tribunal contrôlé par Fournier avait eu la réputation d'être incorruptibles et fiables. Certains, qui craignaient d'être cités à Carcassonne, préféreraient se présenter à Pamiers. Beaucoup de témoins parlaient librement de leurs expériences et de leurs pensées, quelques uns dévoilaient même des secrets et sentiments intimes. Interrogés par Fournier, les témoins expliquaient en détail les expériences qui fondaient leur opinion sur les différentes doctrines cathares ou catholiques. La compréhension d'une pensée était liée à l'expérience du quotidien. Ces documents sont, pour les recherches historiques de l'église du Moyen-Age, une chance rare: *l'analyse des interactions entre l'expérience quotidienne, l'interprétation religieuse, le niveau de vie et la dévotion pratique.*

La doctrine cathare.

Dans les procès-verbaux, on voit comment les points de vue orthodoxes et hérétiques s'entremêlent, dans l'interprétation de la vie et du monde chez une même personne. Des informations particulièrement riches concernent le catharisme et son interprétation dualiste du monde : le monde matériel et visible serait une création de satan qui était incapable de créer quelque chose d'éternel. Pourtant, les âmes des hommes étaient vues comme des créations immortelles de Dieu, qui étaient à cause de la chute, tombées du ciel sur la terre et emprisonnées par satan dans des corps. Contrairement au dogme chrétien, l'oeuvre rédemptrice du Christ n'était valable que pour l'âme. Son but était le retour de l'âme vers Dieu tandis que le corps devait se décomposer dans la tombe. La vie terrestre était vue comme un temps de pénitence, la terre comme le lieu de cette pénitence, quelque fois comme l'enfer même. La rédemption n'était accessible qu'à travers le „consolamentum“ (la consolation) aussi appelé la „receptio“. A travers ce sacrement cathare central, le croyant (credens) était accepté comme parfait (perfectus ou bonus christianus) dans l'Eglise ascétique cathare. Les âmes, n'ayant pas reçues ce sacrement central comprenant le baptême et les vœux ascétiques, n'étaient pas rachetées à leur mort mais devaient se réincarner. Si on croyait à une rédemption générale, le nombre de réincarnations était illimité, mais si on croyait à une condamnation éternelle possible, on limitait souvent le chiffre à neuf vies.

Les cathares parfaits et les adhérents simples.

Puisque les fidèles cathares ayant reçus le sacrement étaient soumis à des normes ascétiques sévères (célibat, pas de propriété foncière, jeûne, une vie errante), bientôt se formait une scission chez les cathares; dans un groupe, ceux qui renonçaient au péché et qui appartenaient comme moines ou moniales à la sancta ecclesia cathare, les „perfecti“; et dans l'autre groupe, ceux qui restaient comme simples croyants toute leur vie liés au monde et qui vivaient dans le péché et qui recevaient sur le lit de mort le sacrement, les „credentes“. Après la „receptio“ ils

devaient subir la „endura“, c’est à dire se laisser volontairement mourir de faim, ne pouvant boire que de l’eau jusqu’au moment de la mort.

La théologie et l’éthique ascétique des „perfecti“ ont été étudiées précisément. Pourtant, la religiosité des adeptes, qui restaient toute leur vie dans l’état de „credens“, a à peine été comprise comme un phénomène intéressant à analyser. Cela a eu pour conséquence par exemple, que l’éthique ascétique des „perfecti“ a été appliquée comme norme pour le comportement des „credentes“. Le comportement du nommé plus haut Petrus Clerici a été donc interprété comme un phénomène de dégradation du catharisme tardif. On n’a pas pris en compte que dans le catharisme, les „credentes“ qui restaient toute leur vie attachés au monde, n’étaient pas soumis jusqu’à la „receptio“ sur le lit de mort à des normes d’éthique précises pour leur vie dans le monde. Justement, les procès-verbaux de Fournier contiennent des indications précieuses pour les études spécifiques sur la religiosité des „credentes“ et leur fonction dans la vie du monde. Je vais ici développer comme exemple la personne de Petrus Clerici.

Le curé hérétique.

Un tiers des procès de Fournier arrivés jusqu’à nous concerne des accusés du village pyrénéen Montailou en Alion où Petrus Clerici était prêtre catholique. Le catharisme y avait, dans la première décennie du XIV^{ème} siècle, une si forte position que les habitants ayant des opinions différentes se taisaient par prudence plutôt que de contredire ouvertement ou même de faire des dénonciations auprès de l’inquisition. Dans ce contexte, la famille („domus“) du curé jouait un rôle central. Petrus Clerici n’était pas seulement prêtre catholique et titulaire de la paroisse locale mais en même temps adepte des „perfecti“ cathares, espion de l’inquisition de Carcassonne – à ne pas confondre avec celle de l’évêque de Pamiers, qui n’a été fondée qu’en 1318 – et libertin bien connu. A part Béatrix, la veuve de 20 ans du châtelain de Montailou, qui fut pour un an et demi sa concubine, on parle d’une petite douzaine d’autres femmes qui, en partie, étaient forcées, par la menace de dénonciation auprès de l’inquisition, de coucher avec lui. Sous la conduite de Petrus, les Clerici devenaient la domus dominante dans ce village qui protégeait les „perfecti“ et prenait quelques voisins sous sa protection réprimant les opposants avec des violences physiques si nécessaire. Le curé et son frère Bernardus, qui était alors le chef de la police du lieu („baiulus“) était pour 15 ans environ les figures centrales dans l’Alion et disposaient d’une grande influence à la cour du comte et dans l’Eglise. Ils finirent dans les cachots de l’évêque, dénoncés surtout par des témoignages de femmes de Montailou et des environs.

Transmission complexe des documents et critique des sources.

L’évolution du curé, de sa famille et de son entourage peut être reconstituée dans le détail grâce aux procès-verbaux, riches de plus de 1500 pages. Pour cela, il est pourtant nécessaire que les différentes déclarations des procès-verbaux soient classées selon leur valeur informative et leur contexte historique. Les témoins de Fournier rapportaient dans leurs interrogatoires des faits remontants jusqu’à 40 ans en arrière. En plus du fait que l’établissement des procès-verbaux et leur classification même (jusqu’en 1327) ont été sources d’erreurs, l’interprétation des déclarations dans les procès soulève beaucoup de problèmes. Beaucoup de faits, après tant d’années, étaient issus de la mémoire des témoins. Des dates erronées, des contradictions entre les témoignages, des contradictions chez un seul témoin, des rétractations explicites et des rétractations de rétractations forment un tissu compliqué qui doit être clarifié avant de parvenir à saisir le procès historique. Par l’établissement des chronologies internes et leur comparaison, par leur mise en relation avec la chronologie absolue, par l’observation du déroulement de chaque interrogatoire et de chaque procès (relation inquisiteur-interrogé) et par la compa-

raison des déclarations entre elles, il est possible de dessiner à partir de centaines d'informations une image relativement fiable de l'évolution du curé et de sa famille dans leur village pendant 30 ans (1295-1325). Le principal défaut de l'étude de Le Roy Ladurie, qui s'est également basé sur les procès-verbaux de l'inquisition, est d'avoir renoncé à reconstruire le procès-historique.⁵ Au lieu de faire cela, il utilisait les informations des procès-verbaux comme indications chronologiques et ne prenait pas en compte les rétractations nombreuses et les déclarations contradictoires.

Pas d'autarcie.

Comme le démontrent à beaucoup de reprises les procès-verbaux, les foyers de Montaignou aux environs de 1300 n'étaient pas du tout autarciques.

L'économie monétaire et marchande qui se développait avait gagné les Hautes Terres retirées de Foix de telle façon que même dans ces villages isolés l'argent était nécessaire pour satisfaire les besoins fondamentaux. Ceci recouvrait surtout l'achat de céréales et d'outils, le paiement des artisans locaux et la dot des jeunes filles. Comme source de revenu locale, l'élevage de moutons jouait un rôle central. La laine se vendait à bon prix sur le marché au nord et au sud des Pyrénées. Des jeunes gens sans situation trouvaient chez les grands propriétaires des places de bergers itinérants et se déplaçaient jusqu'à une distance de plusieurs centaines de kilomètres, jusqu'à l'embouchure de l'Ebre. Ils étaient ainsi enlevés à la „domus“ paternelle dont ils étaient traditionnellement le principal soutien. Comme bergers employés à l'étranger ils étaient spécialement exposés à des agressions et des escroqueries. Quelques familles, comme les Clerici à Montaignou étaient en état de procurer à leurs fils des prébendes – comme curé et comme „baiulus“. Malgré leur relative aisance, la „domus“ Clerici était, juste avant 1300, par les mariages des soeurs du curé, si proche de la ruine que celui-ci préconisait afin d'éviter la chute économique, le mariage incestueux des soeurs avec les frères.

La religion des cathares „credentes“.

Comme la plupart de ses voisins, le curé provenait d'une famille où il avait été initié, dès sa petite enfance, à la doctrine cathare. L'activité de Petrus Auterii et de ses perfecti vivifiait cette religiosité. Petrus Clerici utilisait sa charge de curé et ses relations avec l'inquisition de Carcassonne pour se protéger, lui, sa domus et les „perfecti“. On ne trouve nulle part le moindre signe qu'il aurait adapté à sa vision et à son espérance de rédemption des doctrines catholiques. Quand à la supposition, racontée à diverses reprises que le curé aurait – pour ainsi dire de manière frauduleuse – adopté tantôt le catharisme, tantôt l'orthodoxie catholique pour son intérêt personnel, il n'y a pas de sources fondées. Petrus Clerici se sentait trop faible pour le chemin exigeant de l'ascèse cathare et comptait être, à la fin de sa vie „recipié“ sur son lit de mort. Il voulait alors recevoir le pardon des péchés et ensuite être, si nécessaire, racheté par l'„endura“. Nous sommes confrontés, dans tout Montaignou, à cette religion des „credentes“ dont les adhérents interprétaient l'existence terrestre et matérielle de façon négative, cependant qu'ils restaient liés à ce monde. Leur religiosité contenait une pensée fondamentale éloignée du quotidien, mais celle-ci n'était pas vécue. Bien que même la propre domus n'était pas exclue de cette vision pessimiste et dénigrante du monde, elle était quand même l'objet d'une revalorisation fondamentale. La domus était le lieu où les „perfecti“ étaient vénérés, où ils enseignaient et „recipiaient“, elle était en fait une condition préalable à la rédemption. Les „credentes“ concentraient par conséquent leurs activités dans la société et dans le monde sur le maintien de la domus, qui garantissait le cadre dans lequel la rédemption pourrait être possible. A cette rela-

⁵ Voir l'étude de l'auteur *Domus und Religion in Montaignou*, Tübingen, 1990, pp.230-235.

tion ambiguë à la réalité quotidienne et à une réelle revalorisation de la famille correspondait de façon frappante la situation socio-économique difficile des ménages de Montailou, qui avaient perdu leur autarcie. Face à cette évolution, le catharisme provoqua, dans le monde rural des Hautes Terres de Foix, une stabilisation des domus sans que cela ait été son but déclaré.

L'économie monétaire: un déficit éthique.

L'élargissement de l'économie monétaire apportait en outre généralement de nouveaux problèmes fondamentaux. Usure, vol, fraude, falsification de marchandise rapportaient plus qu'avant, s'étendaient largement et avaient, pour les personnes concernées, des conséquences désastreuses. Ces expériences du quotidien devaient être interprétées: quelle était la destination divine de l'homme qui avait à maîtriser les problèmes de l'économie monétaire et à développer ou instaurer des normes modifiées de vie sociale?

Les „perfecti“ enseignaient que le monde était une création mauvaise du diable, que la rédemption concernait seulement l'âme et que les péchés dans cette vie seraient pardonnés sans pénitence ni oeuvre expiatoire, inconditionnellement, dans la „receptio“. Ils n'exigeaient pas de leurs adeptes non rachetés le respect de normes éthiques fixes mais ils se contentaient de les exhorter à observer la règle d'or. On n'indiquait pas clairement comment on devait se comporter envers les „non-credentes“. La conséquence était que beaucoup des „credentes“ s'approprièrent la doctrine du pardon inconditionnel des péchés par la „receptio“ à la fin de la vie, et déclaraient que jusqu'à ce moment tous les péchés étaient permis. Ainsi, une distance fondamentale au monde et une revalorisation de la domus s'ajoutait à une négligence morale, ce qui rendait possible une influence de plus en plus grande des intérêts familiaux sur les décisions éthiques. Pour une telle évolution, la domus de Petrus Clerici est un bon exemple. Observons plus précisément son histoire.

Le curé et sa domus (famille).

Petrus était parvenu peu avant 1300 et pour avoir des revenus comme il le déclarait lui-même, au sacrement de l'ordre et à la charge de curé. Puisque le curé, ainsi que ses parents, étaient „credens“ et puisque la collaboration avec l'inquisition appartenait à ses devoirs de prêtre catholique, il en arrivait, par nécessité, à avoir le double-rôle d'agent de l'inquisition et de protecteur des hérétiques s'il ne voulait pas se trahir, lui et sa domus. Il en résulta presque inévitablement l'ascension de la famille - et justement pas leur déclin comme Le Roy Ladurie le croit. En effet, comme l'appartenance au catharisme s'élargissait, les poursuites par l'inquisition à Carcassonne s'accroissaient, tandis que les arrestations dans le village se multipliaient. Jusqu'en 1310, les „perfecti“ des Hautes Terres étaient arrêtés ou expulsés et avec eux beaucoup de „credentes“ – également de Montailou – tandis que les Clerici et quelques unes des personnes particulièrement protégées par eux, n'étaient pas inquiétées. Par conséquent, les habitants accusaient les protecteurs inefficaces. Pour se protéger des actes de vengeance des gens effectivement ou présumément trahis, il adoptait la menace, la corruption, la dénonciation et la terreur. En même temps, sa famille profitait matériellement de la condamnation des voisins car la terre expropriée revenait en fief à son frère Bernadus, le baiulus. Ainsi s'accélérait l'ascension de la domus Clerici, tandis que son isolement dans le village s'accroissait. Après l'arrestation des derniers „perfecti“ dans les Hautes Terres en 1310 par l'inquisition de Carcassonne, on observait autour du curé et de sa domus une clientèle restée fidèle, tandis que beaucoup d'habitants du village parlaient en mal de lui et de ses frères ou bien les haïssaient ouvertement. Mais la critique de la domus Clerici n'a pas abouti à la formation d'un parti catholique d'opposition dans le village sous la conduite de la domus de Petrus Ademarii comme Le Roy Ladurie veut le prouver. Les procès verbaux montrent plutôt que le curé, jusqu'à son arrestation en 1320, a

régné sans être dérangé dans le village et ses environs. On ne peut prouver l'existence de domus d'un catholicisme pur à Montailhou avant le commencement des investigations de l'évêque.

Le catharisme comme religion des domus autonomes.

La distance progressive entre sa domus et les autres familles cathares dans le village et, par suite, les dénonciations, menaces, chantages, actes de terreur; Petrus Clerici pouvait les intégrer dans son système de pensée dualiste: il espérait, sur son lit de mort, obtenir avec la „receptio“ le pardon de ses péchés. Comme pour ses voisins, pour Petrus Clerici, le catharisme était, eu égard à son contenu, concernant la vie matérielle et terrestre, une religion de domus. Mais ses voisins attachaient de l'importance au fait de ne pas porter préjudice aux autres „credentes“ mais cherchaient plutôt à les avantager pour que l'existence de la domus puisse être assurée en cas de situations critiques. Le curé, pourtant avait depuis la recrudescence des poursuites en 1305 abandonné cet accord et avait de plus en plus mis en avant l'autonomie de sa propre domus pour survivre. Par là, il joue un rôle particulier parmi les habitants du village. Cependant, deux variantes de l'éthique des „credentes“, peuvent être distinguées dans le village – l'éthique sectaire des voisins qui stabilise la domus et l'éthique autonome de la domus Clerici – compatible dans leurs principes avec la doctrine des „perfectis“ qui n'attribue à la vie dans le monde avant la „receptio“ aucune valeur salutaire.

Les exigences morales de l'Eglise romaine.

L'évêque Fournier s'opposait résolument à une telle religiosité. Il revendiquait le fait que seule l'église romaine pouvait et devait annoncer le salut céleste. Les propositions de salut concurrentes cathares, vaudoises ou de semblable provenance étaient combattues avec énergie. Puisque Dieu, selon la pensée catholique n'était pas seulement un Dieu du ciel mais aussi de la terre, l'évêque réclamait pour l'Ecclesia Romana également le privilège d'énoncer des règles pour la vie sociale. Tandis que le catholique Fournier répondait par l'affirmative à la question de savoir s'il y avait de telles règles religieuses et désirait imposer fermement le point de vue de l'église sur cette question, le cathare „credens“ Petrus Clerici y répondait par la négative – et agissait à sa guise pour l'intérêt de sa domus.

La sainte église des „perfectis“ ne portait pas intérêt, sur le plan théologique à la création, elle sauvait les âmes en les en retirant et abandonnait le monde à son désordre et à sa perdition, liés, selon elle, à l'oeuvre du diable. L'Eglise romaine, au contraire, voulait sauver l'âme *et* le corps, et le salut pouvait être refusé si l'homme transgressait, dans ce monde, les commandements de Dieu. Si la position cathare laissait effectivement à Petrus Clerici la liberté de faire, en tant que „credens“ pas encore racheté, ce qu'il voulait en faveur de sa domus, l'évêque catholique donnait des prescriptions concernant la vie de chacun, la domus, les couples, les serments, la juridiction, le pouvoir politique – bref : comment le monde devait être ordonné. Lors du procès dressé contre les Clerici, la question brûlante se posait de savoir s'il fallait déduire de la doctrine du salut céleste et des commandements de Dieu une intégration de la domus dans les normes d'éthiques supérieures, ou bien s'il était permis de faire, dans l'intérêt de la domus, tout ce qui aidait à assurer son existence dans les troubles provoqués par l'économie monétaire et marchande afin de garantir le cadre social de la „receptio“ sur le lit de mort qui était nécessaire au salut de l'âme. La doctrine catholique avait, pour établir l'ordre dans le monde, plus d'impact que le catharisme d'un Petrus Clerici. Les exigences morales propagées par elle étaient effectivement plus adaptées pour assurer l'existence des hommes dans les relations changées par l'économie monétaire.

Le comportement de l'évêque de Pamiers envers le curé.

Après son entrée en fonction en 1317, l'évêque a sans doute rapidement commencé à poursuivre le curé. A l'inverse de ses prédécesseurs, Fournier visitait chaque année les Hautes Terres de Foix qui avaient toujours la réputation d'être le centre de l'hérésie. Après que Fournier ait instauré en 1318 l'inquisition épiscopale, on peut prouver l'existence d'interrogatoires faits à Montaillou, manquant cependant les procès verbaux. A cette époque, Fournier gagna à sa cause Petrus Ademarii de Montaillou et le transforma en espion. Le terme usuel pour „espion“, „familiar“, est interprété par Le Roy Ladurie de façon erronée comme une référence de parenté du paysan avec Fournier. Après une enquête préparatoire d'environ un an et demi, le curé fut arrêté au printemps 1320. Quelques semaines plus tard, Fournier citait à la barre Béatrix, l'ancienne amante de Petrus Clerici, qui, après quelques hésitations, était prête à fournir un ample témoignage. Beaucoup d'autres témoignages accablants suivirent.

Concurrence des administrations inquisitoriales.

Au début de 1321, le curé de son cachot incitait son frère à mobiliser l'inquisition de Carcassonne en sa faveur. Des voisins des Clerici, soupçonnés d'avoir témoigné contre le curé, devaient être accablés par de faux témoignages à Carcassonne et acculés à démentir leurs dires. Pourtant Petrus Ademarii, le familiar épiscopal et un chapelain qui avait la confiance de l'évêque et qui remplaçait le curé arrêté, contribuèrent à l'échec du complot.

Ademarii de son côté, essayait en 1320-1321 de comploter à son propre avantage. Mais les plans d'Ademarii échouèrent car l'évêque n'était pas influencable. Suite au complot de Clerici, Ademarii fut incarcéré, d'abord par l'inquisition de Carcassonne. L'inquisiteur de Carcassonne vint personnellement à Montaillou et s'installa dans la maison des Clerici pour faire concurrence à Fournier. L'évêque prit la responsabilité de l'enquête contre Ademarii mais il ne pouvait empêcher que son espion ne meure en détention. Auparavant à l'automne 1321, déjà mourait Petrus Clerici dans sa cellule, dans le cachot de Fournier, sans avoir été condamné. Son frère, le baiulus, pensait pouvoir échapper à l'évêque par un silence absolu. Mais il était lors de sa détention préventive trop confiant envers les autres prisonniers. L'évêque trouva assez de témoins pour le condamner en 1324 – il mourut rapidement en prison.

Résumé

L'instauration d'un tribunal de l'inquisition épiscopal à Pamiers à partir de 1318 avait pour fonction interne de découvrir la terreur incalculable de l'inquisition à Carcassonne et de ses agents suspects, auxquels appartenait aussi le curé. La prétention de l'Eglise romaine d'être le moyen du salut et de donner des normes morales était imposée par Fournier avec des méthodes plus efficaces et plus sensibles que par les dominicains, qui la discréditaient plutôt avec des méthodes d'interrogatoire superficielles et des espions incontrôlés. L'évolution favorable du curé Petrus Clerici, de sa domus et de son village entre 1295 et 1325 démontre la soumission imposée par l'inquisition au monopole religieux de l'Eglise romaine féodale. Auparavant, s'était déroulée l'intégration inévitable des domus des Hautes Terres dans l'économie monétaire qui était acceptée, soutenue et activement utilisée par l'Eglise catholique. Le dualisme cathare offrait aux „credentes“ des possibilités d'interprétation de leur existence terrestre; il stabilisait la domus jadis autarcique mais alors en décomposition et l'aidait à défendre autant que possible son autonomie – non plus son autarcie qui était perdue. Nous observons à Montaillou que dans un monde rural soumis au changement social, le catharisme s'associait à des éléments traditionnels. Sous la pression de l'inquisition, le curé jouant son double rôle dut changer de tactique et suscitait de plus en plus la suspicion de beaucoup de ses voisins. La

solidarité qui en 1300 était encore généralement de règle dans le village de Montailou commençait à s'affaiblir; elle se brisait à cause de l'incapacité grandissante de la domus Clerici à accorder à tous les croyants hérétiques la même protection dans une situation de pression extérieure.

Remarque bibliographique

Sur la mission cathare dans les Hautes Terres de Foix voir aussi Hans Christoph Stoodt, *Katharismus im Untergrund: die Reorganisation durch Petrus Auterii 1300-1310*, Tübingen, J.C.B.Mohr (Paul Siebeck) 1996, 375 p., avec diverses esquisses et illustrations (Spätmittelalter und Reformation; N.R. 5) ISBN 3-16-146156-8.

Traduction: Beatrice Schilling-de Courcy